

# **Club Généalogique de Castelnau de Médoc**

**Bulletin n°37  
Janvier 2014**



### Membres du bureau :

Président Fondateur	Jean-Daniel Birebont
Présidente	Christine Dabé
Vice président	Dominique Schumacher
Trésorière	Mariannick Lafiteau
Trésorier adjoint	Jean-Claude Gaillard
Secrétaire	Jean-Pierre Arnaud
Secrétaire adjoint	Marianne Seïté
Rédaction Bulletins	Christine Dabé

Club Généalogique de Castelnau de Médoc

A été créé le 3 octobre 2004 au cours d'une assemblée constituante qui s'est déroulée à la Maison de l'Association Culture et Jeunesse ( ACJ ) de Castelnau de Médoc.

Cette association est régie par la loi de 1901, déclarée en Préfecture le 15 avril 2005, sous le numéro 4/03660, enregistrée au Journal Officiel le 7 mai 2005, page 2222 et article 748. N° identifiant SIREN : 503 758 708

Ce logo a été créé de toute pièce par le Conseil d'Administration et son Président-Fondateur avec l'aval du Premier Magistrat de la Municipalité et du Représentant du Conseil Général.

Le Club GénéaMédoc a pour but de développer sur le plan cantonal et départemental, en constante liaison avec les autorités compétentes, les activités liées à la Généalogie, l'Histoire de la commune et du canton et , à terme, d'aider à la numérisation des archives communales et paroissiales.

Son bureau : GénéaMédoc Mairie rue du Château 33480 Castelnau de Médoc  
Numéro de téléphone : 05 56 58 12 98 Jean-Daniel Birebont

Adresse courriels : [daniel.birebont@wanadoo.fr](mailto:daniel.birebont@wanadoo.fr) ,  
[geneamedoc@gmail.com](mailto:geneamedoc@gmail.com)

Permanences : sur demande aux adresses courriels ci-dessus

Le club publie 4 bulletins par an. La cotisation (année civile) donnant droit aux 4 bulletins est de 20€ pour les adhérents, 20€ également pour les personnes adhérentes des associations affiliées à l'UGAP (gratuite pour les associations par échange réciproque) et 30€ pour toute personne extérieure. (Les frais d'envoi sont à prévoir en sus).

Toute reproduction de cette brochure **SANS AUTORISATION PREALABLE** du Président et du Président Fondateur de l'Association GENEAMEDOC sera passible de poursuites.

Rappel • Association Loi 1901, enregistrée au Journal Officiel le 7/05/2005, page 2222, article 748, facture 5511326X du 3/06/05, référence 0500190748-2754513Y.

## Le mot de la présidente

En ce début d'année je vous souhaite à tous ainsi qu'à vos proches une belle et heureuse année 2014

Cette année un grand événement auquel nous devons participer : le centenaire de la guerre 1914-1918. A ce titre nous avons le devoir de nous mobiliser et de rappeler ce que fût ce conflit

Par nos recherches d'évènements insolites, d'aspects méconnus, de témoignages, de correspondances, où simplement en s'intéressant aux soldats de notre commune, à leur courte vie, à leur parcours, nous rappellerons qu'ils ne sont pas de simples noms gravés sur le monument aux morts, mais qu'il y a 100 cent, ils vivaient avec l'enthousiasme de leur jeunesse dans notre village entourés de leur famille.

Je compte sur vous tous pour réaliser ce travail de recherche. Chaque revue qui paraîtra cette année comportera un article concernant cette guerre. Une façon tout au long de 2014 de se souvenir de leur sacrifice.

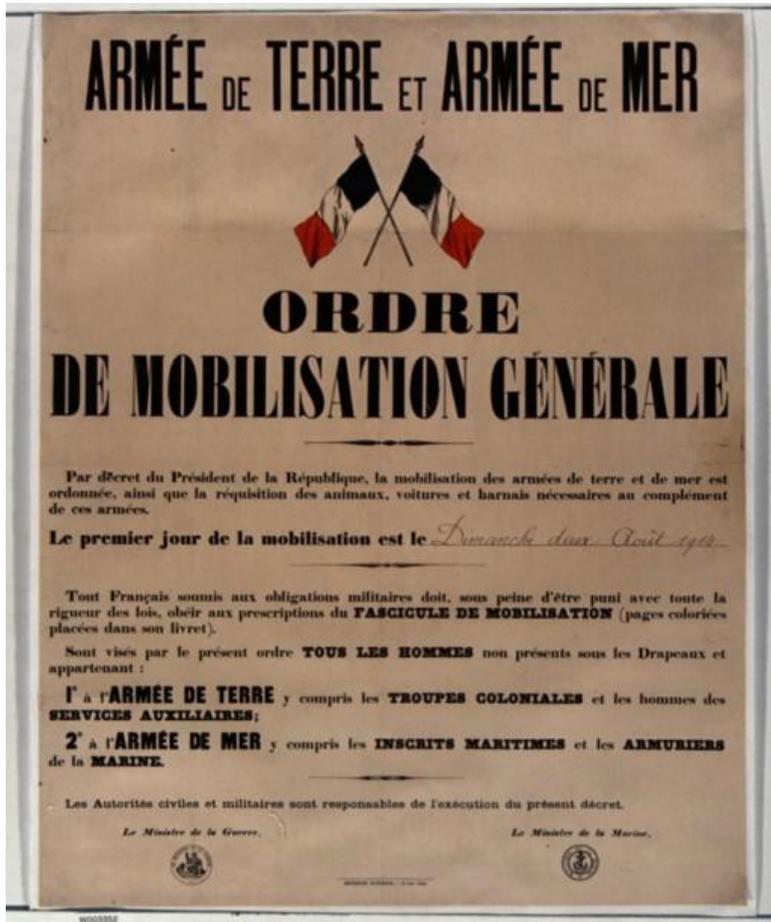


**Meilleurs vœux pour  
cette nouvelle année,  
à vous et à vos familles**

## Sommaire

- 1**     2 Août 1914 Mobilisation Générale
- 2**     Le cheval : l'oublié des champs de bataille
- 3**     Arnaut-Guilhem de Marsan troubadour
- 4**     Serment du 8 janvier 1815
- 5**     Eglise St Amand de Saumos
- 6**     11 Janvier 1923 le France occupe la Ruhr
- 7**     22 février 1848 Insurrection à Paris
- 8**     Particularismes en Alsacelaïcité, justice...
- 9**     Manuscrits médiévaux et enluminures
- 10**    Le jeune homme s'était oublié
- 11**    il y a 50 ans décès de Jean Cocteau
- 12**    Jean Cocteau et le Bassin d'Arcachon

## 2 août 1914 : la France à l'heure de la mobilisation générale



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Elle appelle alors 39 millions d'habitants – près de huit millions de soldats.

On est loin de l'enthousiasme revanchard des citoyens. On sait le lourd tribut que paie à chaque conflit, les paysans. Mais dans la résignation et quelques fois dans les pleurs des épouses, les hommes rentrent chez eux pour y préparer leur départ pour la caserne indiquée sur leur livret militaire et remplir leur devoir de citoyen prêt à défendre sa patrie.

### Le départ sur le front

Les hommes rejoignent les dépôts du régiment afin de revêtir leur uniforme et d'être équipés. Puis ils gagnent, en défilant, la gare où les attend le train régimentaire en partance pour la zone de regroupement de leur armée d'appartenance. Les départs des mobilisés sont ritualisés et donnent parfois même lieu à des manifestations festives, voire à des petits débordements imputables à l'excitation et à l'alcool. Ces scènes de liesse masquent tant bien que mal les craintes des parents et épouses ou fiancées pour leurs fils, époux et jeunes promis.

L'ordre de mobilisation générale est placardé par les conseillers municipaux accompagnés des gendarmes, aux portes de la mairie et des établissements publics ce samedi 1er août alors que chacun vaque à ses occupations.

En milieu d'après-midi, le tocsin alerte les populations qui découvrent cette affiche : le président de la République, par décret, ordonne la mobilisation générale, que mettent en œuvre les ministres de la Guerre et de la Marine (l'armée de l'air n'existe pas encore).

Elle appelle tous les hommes de 20 à 48 ans à rejoindre sans délai leur unité d'affectation. Tous ne partent pas le même jour, les départs s'échelonnent tout au long du mois d'août. Au total, la guerre mobilise en France – qui



Ceux qui partent pensent qu'ils vont être aux prises avec un conflit court, violent et victorieux. Beaucoup d'entre eux sont convaincus de livrer une guerre juste qui permettra de récupérer les départements alsaciens et la Moselle perdus en 1871.

Le patriotisme des jeunes combattants de l'été 1914 s'est construit avec le triomphe de la République, grâce à l'école publique qui leur a inculqué, dès la prime enfance, les valeurs permettant d'accepter le sacrifice pour le pays, et au service militaire obligatoire – reposant sur la conscription – qui a forgé un esprit de citoyenneté combattante, lequel puise ses

racines dans les guerres de la Révolution.

Pour la majorité de ces hommes jeunes, il s'agit bien souvent du premier voyage effectué loin de leur région d'origine, et la curiosité se mêle à l'excitation d'être pris dans le tourbillon d'une grande aventure collective.

La Marine, les inscrits maritimes, les mobilisés et les troupes qui partent au front quittent la ville et croisent à la gare les réservistes qui viennent prendre les trains les conduisant à leurs unités. Beaucoup de jeunes soldats n'ayant pas terminé leurs classes attendent dans les casernes de la ville leur tour de monter en ligne.

En dépit de toutes les mesures prises pour calmer l'opinion, et contrairement à ce qui a été souvent affirmé, l'angoisse monte dans une population, en majorité d'origine rurale, prompte à se rendre compte des conséquences de l'entrée en guerre. Certes la moisson et les fenaisons sont presque terminées mais le blé n'a pas encore été battu et les vendanges ne sont pas bien loin. Le « recensement des chevaux et mulets » effectué en 1913 et les immenses affiches décrivant les obligations des civils laissent craindre d'importantes opérations de réquisitions.

En ville, les difficultés familiales des mobilisés s'aggravent à tel point que l'on doit organiser, des caisses de secours en faveur des familles les plus démunies. Le principe d'une allocation journalière de 1,25 F aux familles dont « le soutien » vient de partir, a bien été voté le 5 août, mais sa mise en œuvre effective demandera plusieurs semaines. Le texte d'application date du 23 août, ce sera l'un des derniers signés par Messimy (ministre de la guerre).

Bientôt on commence à « prendre » les chevaux, les mules et les mulets, les automobiles, les camions et les autobus, le fourrage, les grosses barriques et les chariots, la farine, le sucre et l'huile d'olive, l'alcool, le vin en stock et diverses fournitures industrielles. Réquisitions dramatiques pour les petites exploitations agricoles et les modestes artisans qu'elles privent souvent d'un outil de travail. Réquisitions qui ne sont, au début, pas remboursables puisque

payées, pour moitié, en Bons du Trésor. (Loi du 2 août modifiée le 23 août 1914). Réquisitions qui ajoutent leurs embarras à la désorganisation générale. Les boulangers, les bouchers partent, les pharmaciens, les médecins, les maçons, les couvreurs, les mécaniciens, les ferronniers partent aussi... les services publics sont en « panne ». Les instituteurs et les professeurs sont en vacances ce qui permet d'utiliser les écoles et les lycées pour recevoir les mobilisés et explique la présence de tant de très jeunes gens dans les rues.

Dans tous les pays, les femmes deviennent un indispensable soutien à l'effort de guerre.

**En France, le 7 août 1914, elles sont appelées à travailler par le chef du gouvernement Viviani.**



Avec la guerre, le quotidien des françaises est fortement bouleversé. Après le départ au front des hommes, elles vivent dans la peur de perdre un être qui leur est cher (époux, fils, père...). Elles sont confrontées à des difficultés matérielles et doivent s'impliquer dans la vie économique en accomplissant certaines tâches, autrefois réservées aux hommes.

Dans les villes, celles qui fabriquent des armes dans les usines (comme les usines Schneider au Creusot) sont surnommées les « munitionnettes ».

Les femmes auront fabriqué en quatre ans 300 millions d'obus et plus de 6 milliards de cartouches. Désormais, les femmes distribuent aussi le courrier, s'occupent de tâches administratives et conduisent les véhicules de transport.



Dans les campagnes, les femmes s'attèlent aux travaux agricoles. Elles ont accompli l'essentiel du travail dans un grand élan patriotique et avec un sens nouveau de la solidarité. Le travail repose sur les 3,2 millions d'agricultrices, ouvrières agricoles ou femmes d'exploitant. Les femmes deviennent maréchal-ferrant, garde champêtre, boulangère.

Des instruments agricoles qui ne leur étaient jamais confiés leur deviennent familiers, comme la faucheuse, la moissonneuse lieuse, la batteuse.

Pour laisser le moins possible de terres en friches, susceptibles d'être réquisitionnées par la commune, les paysannes s'épuisent au travail. La réquisition des animaux de trait, chevaux et bœufs ne facilite pas les choses, et toutes n'ont pas les moyens même en se groupant de se mécaniser.



Cependant, d'autres devenaient infirmières, au front, et à l'arrière afin de subvenir aux besoins des blessés de la guerre. membre de communautés religieuses ou infirmières de l'assistance publique, elles accompagnent l'action des médecins qui opèrent sur le champ de bataille tout en consolant les blessés.

La figure de l'infirmière est typiquement féminine : l'infirmière dont l'habit blanc est synonyme de pureté, guérit les corps et les âmes.

Certaines sont *marraines de guerre* : elles écrivent des lettres d'encouragement et envoient des colis aux soldats, qu'elles rencontrent parfois lors de leurs permissions.

D'autres sont en charges d'associations féministes, elles on crée pour certaines des structures spécialisées aux orphelins et aux blessés de guerre .Celles à la santé fragile feront des petits ouvrages , du tricot , des pulls en laine, des chaussettes et des bonnets pour le soldats au front.

Les femmes avant cette guerre ne travaillaient pas seulement dans leur maison mais étaient fermières, ouvrières ou avaient un métier dit féminin (infirmière, institutrice, ...). La Guerre a eu peu d'effets sur le taux d'activité féminin.

Pendant le guerre elles travaillent aussi bien dans les secteurs primaires, tertiaires ou secondaires. Elles pouvaient occuper des postes masculins difficiles et dangereux (exemple : des produits chimiques dans la métallurgie), ou bien des postes à responsabilités qui leur étaient interdits avant guerre. On a vu des femmes conduire des tramways ou devenir des cadres d'entreprise.

C'est avec la Première Guerre mondiale que les femmes ont découvert le travail des hommes mais cela les a peu aidées dans leur émancipation car le 11 novembre 1918, les femmes sont obligées de redonner leurs places aux hommes.

Après cette guerre, la mobilisation des femmes est très vite oubliée dans la mémoire collective. La fin de la guerre n'est pas synonyme d'obtention de droits nouveaux. La femme reste inférieure en droits à l'homme (elles n'obtiendront le droit de vote qu'en 1944).

Les veuves, qui sont environ 700 000 prennent le rôle de l'homme dans leur famille, tandis que les autres sont revenus aux valeurs traditionnelles et ont repris le travail féminin car l'après guerre remet chaque sexe à sa place.

Discours de Viviani « Aux femmes Françaises »:

« Debout donc, femmes françaises, jeunes enfants filles et fils de la Patrie ! Remplacez sur le champ du travail ceux qui sont sur les champs de bataille », « Debout, à l'action, au labeur ! Il y aura demain de la gloire pour tout le monde ».



L'appel du président du Conseil Viviani "Aux Femmes françaises".

## Illustrations guerre 14-18

### Bataille de la Somme



### Matériel anglais



### Cartes Postales personnelles

## Le cheval: l'oublié des champs de bataille

En 1914 la première guerre mondiale a commencé comme une guerre Napoléonienne, avec la cavalerie: hussards, dragons, cuirassiers

La grande mobilisation de l'été 1914 concerne donc aussi les chevaux, et il ne semble pas qu'elle soit moins vivement ressentie par les populations concernées que la mobilisation des hommes. Entre le 1<sup>er</sup> et le 31 août, 730 000 chevaux sont réquisitionnés en France, 20 000 en Algérie et 30 000 sont importés. Ces réquisitions, à la manière de la mobilisation des hommes, ne laissent pas insensibles les populations. Il faut dire que l'armée française mobilisera, entre le 31 juillet 1914 et le 11 décembre 1918, 1 880 000 chevaux (dont 150 000 mulets).

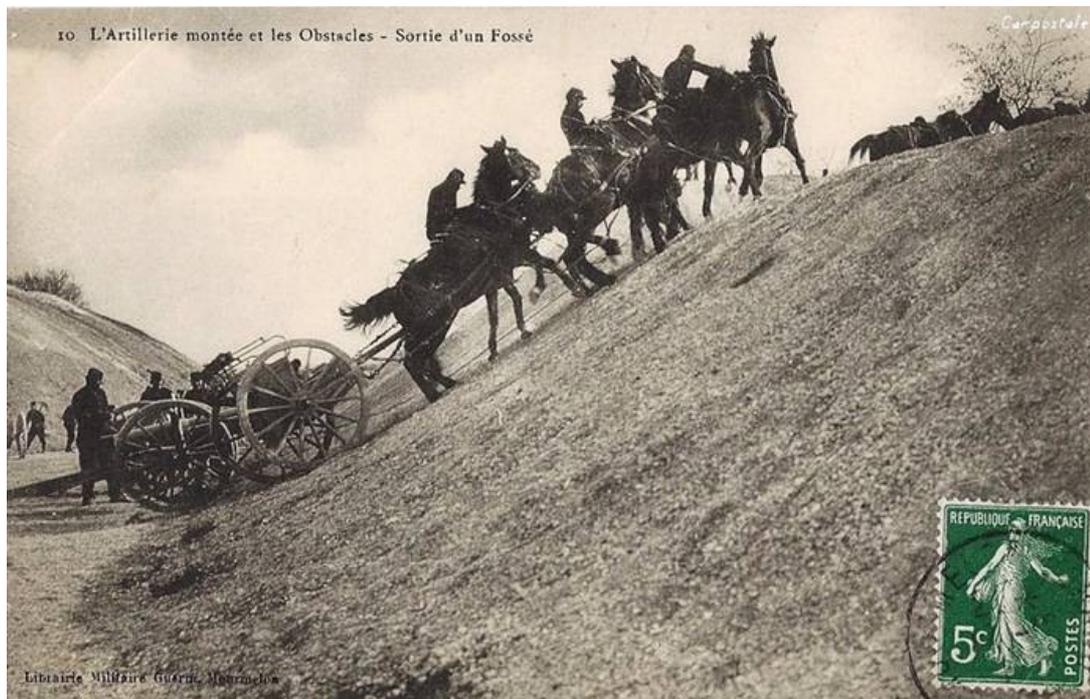
L'animal enrôlé reçoit un numéro de matricule marqué au fer sur le sabot antérieur gauche, et quand son affectation est décidée, la marque du régiment est tatouée sous la crinière ou la fesse droite. Cette présence massive des chevaux dans l'armée française n'est que le reflet d'une société où le cheval n'a jamais été aussi présent. C'est en 1913 que le cheptel équin atteint son maximum historique avec 3 222 080 chevaux recensés en France

La très grande majorité des chevaux servent à la traction et ont donc un rôle logistique et tactique essentiel pour l'armée française. Si l'automobile et les camions continuent de progresser durant la guerre, notamment pour les déplacements sur des longs trajets à l'arrière du front, la supériorité de l'animal pour les déplacements en terrains de combat reste intacte.



En effet, la configuration d'une guerre de position sur un terrain bouleversé par les bombardements ne favorise pas l'utilisation de voitures automobiles dans la zone avancée du front où son caractère accidenté donne encore l'avantage aux équidés. Si l'on prend l'exemple de l'artillerie, la traction hippomobile reste largement majoritaire. En juillet 1914, l'intégralité des régiments d'artillerie de campagne est formée de régiments hippomobiles (soit 67 régiments), à l'armistice, on en compte 105 soit encore presque 80 % des régiments. Même

pour l'artillerie lourde, on peut constater qu'en novembre 1918, 70 % des régiments sont hippomobiles



Des attelages de chevaux de trait permettent aussi d'acheminer les canons et leurs accessoires sur le champ de bataille. Ils rendent l'efficacité des régiments d'artillerie dépendante de leur vitesse. Des milliers d'entre eux sont employés à cette tâche, pour laquelle il faut de six à douze bêtes par chariot, Des chevaux aussi pour les ambulance (hippomobiles) pour les cuisines "roulantes", l'approvisionnement des hommes, et le fourrage destiné à nourrir les chevaux au front.

Toute sorte de chevaux: chevaux de traits, Percherons, Ardennais, et chevaux de selle pour les cavaliers. En Août 1914, alors que la Belgique est envahie par les Allemands, la cavalerie française se lance vers le nord. Trois semaines de déplacements opérationnels sur plusieurs centaines de kilomètres, en plein été, dans une chaleur étouffante, avec des milliers de chevaux arnachés, portant Dragons et Cuirassiers: pas moins de 18 régiments de cavalerie.

Les chevaux étaient dans un tel état d'épuisement qu'il n'y eut aucun combat. La bataille eut lieu entre Britanniques et Allemands, à Mons.

En Septembre 1914, le 06 Septembre très exactement, c'est le début de la première bataille de la Marne. Les Allemands battent en retraite, devant l'artillerie et les fantassins.

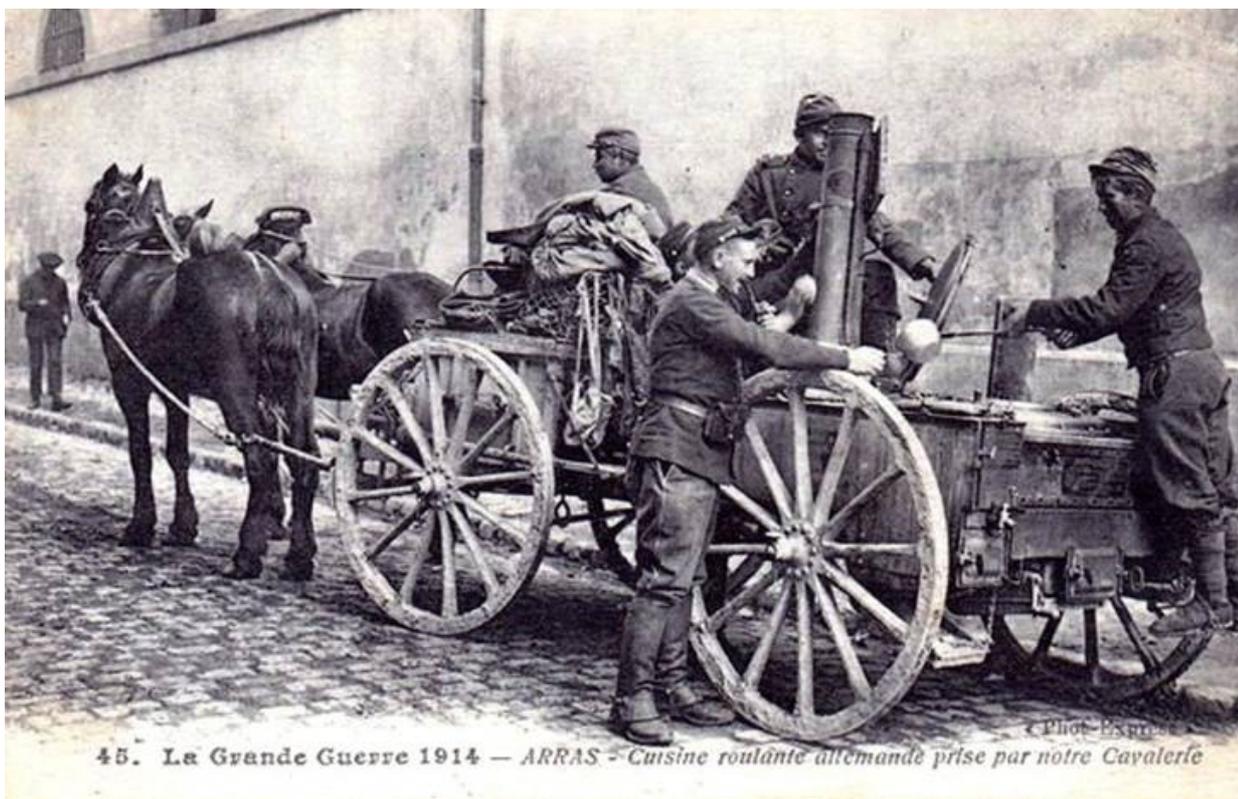
Mais les chevaux de la cavalerie Française étaient dans un tel état de fatigue, et de souffrance, qu'ils étaient bien en peine de pouvoir engager une bataille. Peu nourris, amaigris, jamais ou peu dessellés, les chevaux ont des plaies suppurantes, beaucoup meurent en chemin.

L'occasion donnée de diviser les forces allemandes, en s'engouffrant dans une brèche de 40 kilomètres de large, ne put être menée jusqu'au bout, malgré 3 divisions du 2ème Corps de Cavalerie ( 12 000 chevaux) et trois brigades de cavalerie britanniques. Les chevaux étaient incapables d'avancer au trot, et dans un extrême état de fatigue. L'ordre fut donné de se replier.

Les Allemands refermèrent la brèche, et stoppèrent leur retraite, puisqu'on ne les chassait pas. La guerre de position commençait: le front se stabilisa et les armées creusèrent des tranchées... La guerre allait durer 4 ans.

Les chevaux n'allaient plus que très peu être utilisés dans des offensives, mais ils continuent à servir pour tracter l'artillerie ( les engins motorisés ne passaient pas sur des terrains de boue, bosselés, difficiles d'accès), ils servent encore pour les ambulances, et autres acheminements.

Gazés, déchiquetés par les obus, blessés dans les barbelés, les sabots transpercés par des "chasse-trappes" les chevaux ont connu le même enfer que les hommes.



Les Français recensent presque 6,5 millions d'entrées de chevaux dans les services vétérinaires, chacun y pénétrant en moyenne sept fois durant sa mobilisation. Les maladies forment la première cause de décès, principalement à la suite de blessures infectées, la taille du cheval rendant ces lésions particulièrement impressionnantes pour les hommes. Un sur sept est touché par des tirs, et sur sept chevaux atteints, trois en meurent en moyenne. Un quart souffre de blessures de harnachement, et un autre de la gale. Une épidémie de morve est signalée début 1915, le dépistage et l'abattage des animaux suspects la font rapidement

reculer. La gale est responsable de 3 % des morts équines au début de la guerre, et 21 % en 1918. Le seul remède consiste à tondre le cheval et lui passer une pommade. Les Anglais connaissent un traitement par bain dans une solution médicamenteuse, adopté par les Français en 1916. Les animaux blessés près des lignes de feu sont achevés parfois même s'ils ne sont que légèrement touchés, afin de permettre la poursuite des opérations militaires, et de donner la priorité aux hommes à soigner. La gourme frappe un cinquième des effectifs. En effectif moyen global, les pertes se montent à 85 %. Le service vétérinaire français s'est révélé médiocre et celui des Anglais, bien plus performant, est cité dans la presse comme modèle.

En France, nombre de chevaux furent victimes de privations, mais aussi de manque de soins alors qu'ils n'étaient que légèrement blessés, que ce soit au cours des combats ou simplement pour des blessures de harnachement. Soignés, ces chevaux auraient pu reprendre leur place sur le champ de bataille.

Certains soldats écœurés ont raconté avoir vu des groupes entiers de chevaux n'ayant pas été dételés pendant des mois ! Impossible alors d'enlever le harnachement, incrusté dans la peau de ces malheureux chevaux, sans provoquer de terribles blessures...

Un capitaine Français avait proposé aux directions de la cavalerie et du service vétérinaire de Ministère de l'Intérieur que soit créée une « Croix-Rouge » pour les chevaux. La question était inscrite à l'ordre du jour, mais n'avait pas été tranchée au commencement des hostilités. Ce sont les Anglais qui ont fondé la Croix-Bleue et la Croix-Violette qui secourent le cheval-soldat « *combattant anonyme sans gloire, victime courageuse, sans terre ni croix* ». Ils avaient pour mission de parcourir le terrain, de ramener tous les chevaux guérissables et de faire abattre immédiatement tous ceux dont les blessures étaient incurables.

La Croix-Bleue fut reconnue comme société de secours aux chevaux blessés par le Ministre de la Guerre qui donna des instructions pour que cette structure ait toutes facilités pour l'organisation, en arrière des armées, de dépôts où les chevaux seront confiés à ses soins.



Photo Panajou frères.

Au début de la guerre, lorsque des hôpitaux vétérinaires avaient été installés, à l'arrière ou à l'intérieur des lignes, ils étaient très démunis, manquant autant de personnels que de médicaments. A l'exemple de l'un de ces hôpitaux où l'on comptait un seul vétérinaire et une dizaine de palefreniers pour tenter de soigner plus de 950 chevaux blessés.

Le rapport d'un général attira l'attention des commandants de guerre sur les causes probables du gaspillage constaté au sein de leur cavalerie. Il notait le défaut de surveillance, l'abus des allures excessives, le maintien inutile du harnachement et parfois de son cavalier sur le cheval au repos, une mauvaise alimentation, le défaut d'abreuvement, d'abri, de litière, de ferrure... « *C'est très bien d'acheter partout des chevaux, dit le général Cherfils, ce serait mieux de ne pas laisser périr faute de soins ceux que nous avons* ».

Lors de la traversée de villages, il fut parfois décidé de confier à des paysans, par l'intermédiaire de leur municipalité, les chevaux fourbus ou légèrement blessés. Ce principe se révéla positif car il permit de récupérer des chevaux en forme avec un léger débours de l'armée pour le paysan qui s'était occupé de remettre le cheval en état. Cependant, l'armée n'étant pas toujours prête à garantir les frais d'entretien de ses montures ainsi confiées à des paysans, certains ne prirent donc pas grand soin des chevaux dont on leur confia la charge.

Tous les pays considèrent le cheval comme un auxiliaire indispensable à leurs victoires. Il est souvent reconnu comme un combattant au même titre que le soldat dont il partage la vie, les fatigues, les blessures.

L'écrivain Urbain Gohier écrit : « *Si merveilleux que soit notre canon de 70, il ne servirait pas à grand chose s'il n'y avait pas de chevaux pour l'amener en position* ».

Les cavaliers russes priaient ainsi pour leurs chevaux : « *Seigneur, pour ces humbles créatures qui supportent avec nous le fardeau du jour et offrent leur vie innocente pour le pays, nous faisons appel à la tendresse de ton cœur, car tu as promis le salut aux hommes et aux animaux, et immense est ta bonté, ô Seigneur !* ».

Quand la guerre prend fin, de nombreux chevaux sont abattus du fait de leur grand âge ou de leur maladie, et les plus jeunes vendus aux boucheries françaises ou aux particuliers, ce qui ne manque pas d'attrister les soldats, obligés d'abandonner les bêtes qu'ils ont chéries pendant plusieurs années.

Il reste 13 000 chevaux australiens à la fin de la guerre, mais du fait des restrictions de quarantaine, ils ne peuvent retourner dans leur pays. 2 000 sont abattus, et les 11 000 autres vendus, la plupart destinés à resservir dans l'Armée britannique en Inde.

Parmi les 136 000 équidés envoyés depuis l'Australie sur les fronts, un seul, Sandy, retourne dans son pays d'origine.

Les chevaux de Nouvelle-Zélande sont également laissés en Europe, et ceux dont les armées britannique et égyptienne n'ont pas l'utilité sont abattus pour éviter leur maltraitance par d'autres acheteurs.

En France, les équidés sont honorés à Saumur avec l'érection, en 1925, d'une sculpture de cavalier anonyme ornée de deux centaures, et surtout à travers une plaque du château de Saumur, posée en 1923 et dédiée « aux 1 140 000 chevaux de l'armée française morts pendant la Première Guerre mondiale 1914 - 1918. Le musée du cheval reconnaissant ».

Le « monument le plus émouvant est probablement celui de la *London Division* », à Chipilly dans la Somme : réalisé par H. Gajoué,

Il représente un soldat anglais embrassant son cheval blessé sur les naseaux



DÉPARTEMENT

De MAINE-&-LOIRE

COMMUNE

DE CHALONNES-S/-LOIRE

SERVICE DU RAVITAILLEMENT

DÉPARTEMENT DE MAINE-&-LOIRE

Commune de CHALONNES-SUR-LOIRE

### AVIS INDIVIDUEL

portant extrait de l'état de répartition établi en exécution de l'article 20 de la loi du 3 Juillet 1877 pour la réquisition des fourrages de la récolte 1918.

M Cady  
Montjean

soussigné, reconnaît avoir  
reçu l'ordre de fournir à la  
réquisition 80  
quintaux métriques de  
FOIN de sa récolte 1918

Le Maire de la commune de CHALONNES-SUR-LOIRE,  
informe M Cady a. Montjean  
qu'en exécution de l'ordre de réquisition notifié à la commune pour  
un contingent global de 200 gr  
le \_\_\_\_\_ et de l'arrêté municipal en  
date du 80 il est tenu de fournir  
80 quintaux métriques de foin loyal et  
marchand de la récolte 1918.

Cette quantité représente la quote part imposée à M Cady  
pour satisfaire à l'ordre de  
réquisition sus visé.

A Chalonnnes-sur-Loire,

le Juillet 1918

LE PRESTATAIRE

A Chalonnnes-sur-Loire, le 12 Juillet 1918

LE MAIRE

CACHET  
de la Mairie



Chalonnnes, Imp. E. GIGAULT

**Nota important - La disparition des fourrages requis expose le récol-  
tant à des poursuites ( Art. 21 de la loi du 3 Juillet 1877 )**

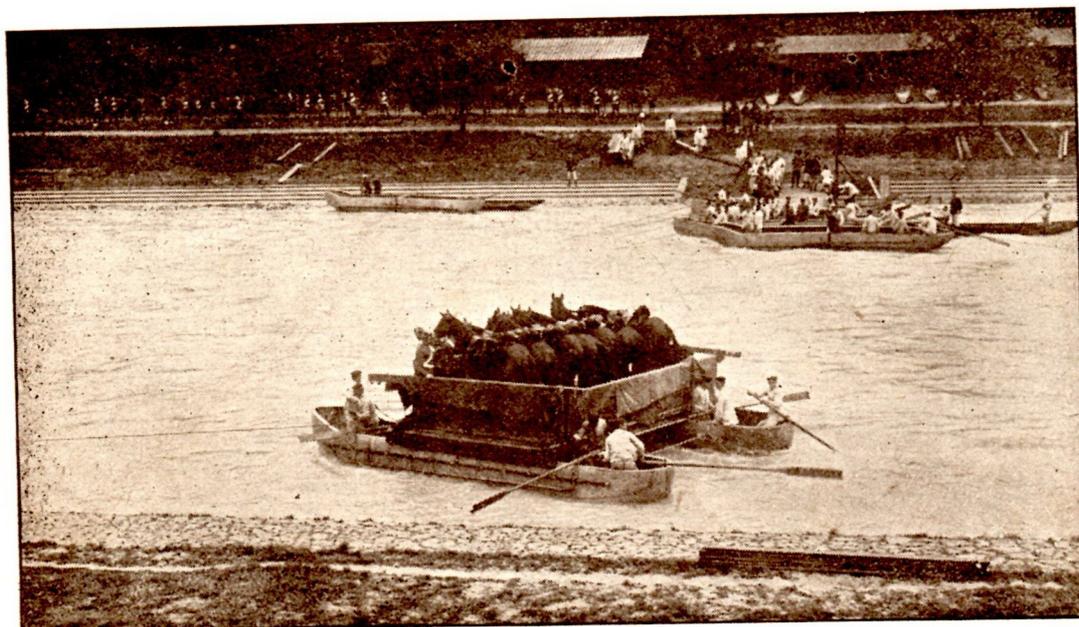
Talon à conserver par le  
Maire.

T. S. V. P.



#### UNE TOUCHANTE PENSÉE

général russe a été tué à la bataille de Lodz. Son ordonnance, désolée, amène les deux chevaux d'armes du héros russe saluer une dernière fois la tombe de leur maître.



#### SUR LE FRONT

Comment les Allemands font traverser les rivières à leur cavalerie.

# LES COULISSES DE LA GUERRE



## UN CONVOI DE RAVITAILLEMENT AU PARC

A quelques kilomètres du front, voici un convoi de ravitaillement amenant aux combattants une nourriture abondante et saine. L'ordre, la régularité, l'activité de notre intendance sont vraiment admirables.



## LA DISTRIBUTION DES FOURRAGES

Tout, nourriture pour les hommes et fourrages pour les chevaux, arrive en abondance et à point nommé. La répartition se fait avec soin et rapidité, de sorte que rien ne se perd, ni en temps, ni en vivres de toutes sortes.

**Loi du 3 juillet 1877 relative aux réquisitions militaires, telle que modifiée par les lois des 5 mars 1890, 17 juillet 1898, 27 mars 1906 et 23 juillet 1911.**

**Art. 36.** — (*Loi du 27 mars 1906.*) L'autorité militaire a le droit d'acquérir par voie de réquisition, pour compléter et entretenir l'armée au pied de guerre, des chevaux, juments, mulets et mules, et des voitures attelées ou non.

**Art. 37.** — (*Loi du 27 mars 1906.*) Tous les ans, du 1er au 16 janvier, a lieu dans chaque commune, sur la déclaration obligatoire des propriétaires, et au besoin d'office, par les soins du maire, le recensement des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis en raison de l'âge qu'ils ont eu au 1er janvier, c'est-à-dire 5 ans et au-dessus pour les chevaux et juments, 3 ans et au-dessus pour les mulets et mules.

L'âge se compte à partir du 1er janvier de l'année de la naissance.

Tous les trois ans, du 1er au 16 janvier, a lieu, dans chaque commune et de la même manière que ci-dessus, le recensement des voitures attelées ou destinées à être attelées de chevaux, ou de mulets, autres que celles qui sont exclusivement affectées au transport des personnes.

**Art. 38.** — (*Loi du 27 mars 1908.*) Chaque année, le Ministre de la Guerre peut faire procéder, du 16 janvier au 1er mars, ou du 15 avril au 15 juin, à l'inspection et au classement des chevaux, juments, mulets ou mules, recensés ou non, ayant l'âge fixé à l'article précédent.

(*Loi du 27 mars 1908.*) La même opération peut être faite, aux mêmes époques, dans l'année du recensement pour les voitures attelées ou non.

L'inspection et le classement ont lieu en temps de paix, dans chaque commune, à l'endroit désigné à l'avance par l'autorité militaire, en présence du maire ou de son suppléant légal.

Il y est procédé par des commissions mixtes, désignées dans chaque région par le général commandant le corps d'armée, et composées chacune d'un officier président et ayant voix prépondérante en cas de partage, d'un membre civil choisi dans la commune, ayant voix délibérative, et d'un vétérinaire militaire ou d'un vétérinaire civil, ou, à défaut, d'une personne compétente désignée par le maire, ayant voix consultative.

Il ne sera pas alloué d'indemnité au membre civil de ladite commission.

**Art. 39.** — Les animaux reconnus propres à l'un des services de l'armée sont classés suivant les catégories, établies au budget pour les achats annuels de la remonte, les chevaux d'officiers formant dans chaque catégorie des chevaux de selle une classe à part.

**Art. 40.** — Sont exemptés de la réquisition en cas de mobilisation et ne sont pas portés sur la liste de classement par catégories :

- 1° – Les chevaux appartenant au Chef de l'État ;
- 2° – Les chevaux dont les fonctionnaires sont tenus d'être pourvus pour leur service ;
- 3° – Les chevaux entiers approuvés, ou autorisés pour la reproduction ;
- 4° – Les juments en état de gestation constatée, ou suitées d'un poulain, ou notoirement

reconnues comme consacrées à la reproduction ;

5° – (*Loi du 27 mars 1908.*) Les chevaux et juments n'ayant pas atteint l'âge de 5 ans, les mulets et mules l'âge de 3 ans, au 31 décembre de l'année qui précède la réquisition ;

6° – Les chevaux de l'administration des postes, ou ceux qu'elle entretient pour son service par des contrats particuliers ;

7° – Les chevaux indispensables pour assurer le service des administrations publiques et ceux affectés au transport de matériel nécessité par l'exploitation des chemins de fer. Ces derniers peuvent toutefois être requis au même titre que les voies ferrées elles-mêmes, conformément aux dispositions de l'article 29 de la présente loi.

Christine Dabé divers Internet pour GénéaMédoc

# Arnaut-Guilhem de Marsan

**Arnaut-Guilhem de Marsan** est un seigneur et troubadour landais du [XII<sup>e</sup>](#) siècle

Descendant d'une branche cadette des vicomtes de Marsan vers 1160-1180, il était seigneur de Roquefort, de Montgaillard et co-seigneur du pays de Marsan, dans les Landes de Gascogne. Ceci faisait de lui l'un des plus importants seigneurs landais.

Il est l'ancêtre de trois branches de la famille de Marsan issues de ses trois fils :

celle des co-seigneurs de Marsan, seigneurs de Roquefort et de Montgaillard,  
celle des seigneurs de Cauna (près de Saint-Sever),  
celle des seigneurs de Tardets.

Il fut l'un des membres de l'escorte qui accompagna en 1170 depuis Bordeaux jusqu'en Espagne Aliénor Plantagenêt, fille d'Aliénor d'Aquitaine et du roi Henri II pour son mariage avec le roi de Castille Alphonse VIII.



Il fut aussi un troubadour qui écrivit en langue d'oc la première œuvre d'un nouveau genre : un *ensenhamen*, c'est-à-dire un guide du bon comportement nobiliaire. On appelle son œuvre l'*Ensenhamen del cavaier*, que l'on pourrait traduire par le « guide du savoir-vivre du chevalier ».

Dans l'*Ensenhamen*, il y dépeint les modes et bonnes manières de vivre des grands seigneurs de son temps, époque de renouveau et de codification de l'idéal chevaleresque. C'est la première œuvre de ce genre nouveau à l'époque sur les règles du bon comportement des nobles qu'il termine ainsi:

*Cortes e pros e ricx Er vuellh siatz manens D'aquest ensenhamens*

*(Courtois et preux et puissant Maintenant je veux que vous soyez riche De cet enseignement).*

Il est le seul troubadour attesté formellement avec Aliénor d'Aquitaine et sa cour lors d'une assemblée tenue à Bordeaux.

Ailleurs, il se vante d'avoir eu de nombreuses conquêtes féminines

*Pueys conquis en tolzan may que nulh crestian*

*(puis je fis plus de conquêtes en pays toulousain que nul autre chrétien)*

et mentionnant même la propre fille du roi de Castille



*On trouve un Arnaud Guillaume de Marsan assistant en 1190 avec la haute noblesse et plusieurs ecclésiastiques à la confirmation des privilèges accordés par le roi d'Angleterre à l'abbaye de la Sauve Majeure*

## Serment du 8 janvier 1815

*Discours de M Ducluzeau au sujet de la prestation de serment  
du conseil municipal de la commune de Castelnaud de Médoc*

*La France gémissait depuis 25 ans sous le joug du despotisme, les diverses factions qui s'emparèrent de l'autorité occasionnaient un orage révolutionnaire qui porta le deuil dans les familles par les victimes qui leur furent enlevées pour l'échafaut ou pour les armées.*

*Ces mêmes factions voulant associer à leur brigandage toutes les fonctions publiques, à chaque changement de gouvernement demandaient de nouveaux serments qu'ils arrachaient par la crainte et sans qu'on osât murmurer.*

*Ces temps de calamités ont heureusement cessé et la providence pour essuyer nos larmes nous a envoyé notre légitime et bien aimé Souverain, dont la race auguste a gouverné depuis des siècles la France sans aucun jour obscurci par l'orage, ce bon Roi le père et le protecteur de ses sujets voulant grouper autour de lui ce qu'il a de plus fidèle pour l'aider dans ses travaux et donner au reste de son peuple, le bonheur, le repos, et la prospérité, nous demande aujourd'hui un serment pour seule garantie de votre dévouement à sa personne et à la chose publique.*

*Celui messieurs que vous allez lui prêter n'est que la confirmation de l'amour, et du dévouement que vous lui avez montré à une époque où votre vie lui était offerte plutôt que de l'abandonner, qu'il est glorieux pour nous même de n'être rivaux par aucune autre commune de France et d'être la première qui a proclamé son légitime souverain, c'est donc avec une nouvelle joie que nous allons répéter*

*Vive Louis XVIII*

Christine Dabé

Document extrait des Archives familiales de M. christophe Lafaix

## Contexte du serment du Maire Lafon Ducluzeau

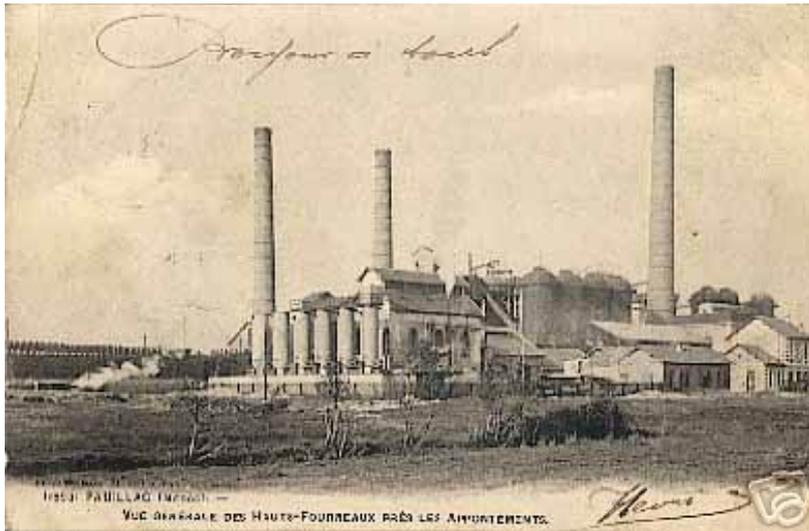
Entre 1789 et 1800, la France voit environ 140 000 personnes quitter le territoire, en raison des troubles révolutionnaires et ceci dès le lendemain du 14 juillet et la prise de la Bastille : ces émigrés, tenant de la monarchie et du pouvoir absolu, craignaient l'effondrement de celui-ci. La plupart d'entre eux sont donc nobles, riches bourgeois ou bien prélats. Certains d'entre eux émigrent pour combattre la Révolution de l'extérieur, d'autres pour se soustraire à ses rigueurs.

Le Premier Empire s'effondre le 6 avril 1814. Dès lors, les émigrés reviennent après deux décennies d'absence, en même temps que le pouvoir des Bourbons : Louis XVIII, alors émigré à Londres, monte sur le trône de France. Certains reviennent, mais non pas tous : une partie des émigrés restent dans le pays où ils ont élu domicile, sans oublier les émigrés morts en exil. Cette Première Restauration est brève : elle ne dure que quelques mois, avant le retour de Napoléon pendant les Cent-Jours. De nouveau, Louis XVIII et une partie de la cour doivent s'exiler. Enfin, à l'été 1815, commence la Seconde Restauration, avec le retour définitif des émigrés.

Les émigrés exigent la restitution de leurs biens, confisqués lors de la Révolution. Louis XVIII s'y refuse, mais, dès le début de son règne, Charles X règle la question des Biens nationaux le 23 mars 1825, via la "loi du milliard aux émigrés" : celle-ci prévoit une somme légèrement inférieure à un milliard de francs, qui doit être partagée entre cinquante mille nobles en l'espace de cinq ans. Cette décision provoque l'indignation de la population.

Le duc d'Angoulême combat en Espagne aux côtés de Wellington en 1814. Il rentre en France à la Restauration.

En mars 1815, il est en voyage officiel à Bordeaux quand il apprend le débarquement de Napoléon à Golfe Juan. Il milite alors avec son épouse pour les royalistes pour empêcher le ralliement de Bordeaux à l'ex-empereur. Toutefois il échoue et se voit contraint d'émigrer quinze jours après Louis XVIII, le 3 avril 1815 dès le début des Cent-Jours.



SOCIÉTÉ ANONYME  
DES

## HAUTS FOURNEAUX DE PAULLAC

(GIRONDE)

Constituée suivant acte passé devant M<sup>r</sup> LANQUEST, notaire à Paris, le 17 Juin 1898.

**Capital social : DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE Francs**  
DIVISÉ EN 5.000 ACTIONS DE 500 FRANCS CHACUNE

**SIÈGE SOCIAL : PARIS**

### Action de Cinq Cents Francs au Porteur

N<sup>o</sup> **1756**

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

UN ADMINISTRATEUR, Paris, le 2 Octobre 1898. UN ADMINISTRATEUR.

DEPERME CHAT, 82, RUE BÉRENGER, 82, PARIS. — 21473-9-96. — Sans suite.

<small>SOCIÉTÉ ANONYME DES HAUTS FOURNEAUX DE PAULLAC (GIRONDE).</small> Action N <sup>o</sup> <b>1756</b> <small>Quarante-neuf Coupons.</small>	<small>SOCIÉTÉ ANONYME DES HAUTS FOURNEAUX DE PAULLAC (GIRONDE).</small> Action N <sup>o</sup> <b>1756</b> <small>Trente-neuf Coupons.</small>	<small>SOCIÉTÉ ANONYME DES HAUTS FOURNEAUX DE PAULLAC (GIRONDE).</small> Action N <sup>o</sup> <b>1756</b> <small>Trente-huit Coupons.</small>	<small>SOCIÉTÉ ANONYME DES HAUTS FOURNEAUX DE PAULLAC (GIRONDE).</small> Action N <sup>o</sup> <b>1756</b> <small>Trente-sept Coupons.</small>
--	--	--	--

## **Eglise de St Amand de Saumos. : Eglise du XIIème siècle**

Après destruction au IX<sup>ème</sup> siècle, par les Normands d'une ancienne église en bois, l'église actuelle aurait été édifiée en rapport avec les grands pèlerinages sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle.

Chapelle de commanderie des Templiers avec hôpital vers 1170.

La façade occidentale est surmontée d'un clocher mur percé de deux baies pour les cloches, une pierre gravée porte la date 1113.

Le chevet : quatre colonnes demi engagées dans des pilastres plats, il ne subsiste que celle du mur sud et les deux qui encadrent l'unique fenêtre, la quatrième ayant été enlevée lors de la construction de la sacristie. Ces colonnes reposent sur des bases moulurées : leur fût de diamètre uniforme est simplement rompu au tiers de leur hauteur par un étroit décor de billettes qui devaient ceinturer le mur à l'origine ; les chapiteaux sont ornés de feuillages...

L'église actuelle est bâtie au XII<sup>ème</sup> siècle, mais des sarcophages du VI<sup>ème</sup> siècle sont signalés (un, est là, dans le jardin du presbytère).



Connue sous le nom de St Amand de Courguas, située dans les landes du Médoc à 4 petites lieues de la juridiction de Castelnau dont elle dépendait. Mais il n'y a point de doute que suivant l'ordre ecclésiastique cette paroisse soit située dans l'archiprêtré de Buch et Born.

Patron de la paroisse. Après Saint Orientalis et Saint Delphin, Saint Amand (« Amandus » en latin) a été le 3<sup>ème</sup> évêque de Bordeaux fin IV<sup>ème</sup> siècle et V<sup>ème</sup> siècle, avec Saint Seurin ; selon une

notice de Saint Grégoire de Tours, il fut le prédécesseur et le successeur de Saint Seurin.

Il est représenté dans l'église par le magnifique vitrail du Grand Chœur.

C'était une église séculière d'après l'abbé Baurein donc ne dépendant pas d'un ordre religieux, mais directement de l'Archevêque.

Cette paroisse est mentionnée pour la première fois par écrit le 31 mars 1343 dans le testament du noble et Baron le Seigneur Jean II de Grely (Grailly), qui était Captal de Buch et Seigneur de Puypaulin de Bordeaux. Diocèse de Bordeaux

Portail du XII<sup>ème</sup> siècle.

L'entrée principale est située du côté Sud et nos à l'Ouest. Ce portail en plein cintre comporte des voussures ornées de motifs géométriques, feuilles encadrées ou chevrons, l'archivolte de bâtonnets et décors coquilles. Les deux chapiteaux des colonnes qui encadrent la porte et soutiennent les voussures présentent d'épaisses feuilles d'Acanthe ; celui de l'ouest est le plus ancien. Couronnant l'ensemble un fronton triangulaire repose sur une corniche à frise à damiers, soutenu par des corbeaux sculptés des têtes de bœufs et d'un personnage tenant un poisson. Le tout surmonté d'une croix celte.

XVII<sup>ème</sup> siècle : construction de la 2<sup>ème</sup> nef, Ste Vierge, en forme d'appentis, charpente et lambris en bois ; sacristie- tribune, (supprimée au XIX<sup>ème</sup> siècle)

Depuis la Révolution à 1842, l'absence de prêtre et de culte ont provoqué le mauvais état de l'édifice.

1891 à 1893. rehaussement des murs de 50cms en pierre d'alias, pour construction des voûtes en briques ; contreforts extérieurs- abside arrondie détachée du chevet. Grand Autel à retable, ouvertures, percement du mur Ouest pour pose de la porte cloutée.

Christine Dabé :Info sur : [books.google.fr/books](https://books.google.fr/books) et divers

# 11 janvier 1923

## Les Français occupent la Ruhr

Le 11 janvier 1923, 60.000 soldats français et belges pénètrent dans le bassin de la Ruhr, en Allemagne.

Ces troupes qui occupaient la Rhénanie allemande depuis la fin de la Grande Guerre étendent ainsi leur zone d'occupation. Elles agissent sur ordre du président du Conseil français Raymond Poincaré.



### Dettes de guerre et réparations

La République allemande, en proie à de graves difficultés, avait réclamé l'année précédente un moratoire dans le paiement des réparations de guerre prévues au traité de Versailles. De leur côté, les Britanniques et les Américains avaient demandé à la France de régler ses dettes de guerre à leur égard !

Poincaré subordonne assez logiquement le remboursement des dettes de guerre de la France au versement des réparations et comme l'Allemagne renâcle, il décide d'occuper la Ruhr, sa principale région industrielle.

Le chancelier allemand Wilhelm Cuno proteste et appelle ses concitoyens à la «*résistance passive*». Mais les Français ripostent en faisant tirer sur des grévistes et en instaurant une

barrière douanière entre la Ruhr et le reste de l'Allemagne. Le versement des réparations n'en est pas amélioré pour autant tandis que grandit l'humiliation des Allemands.

## **L'Europe en 1923**

Des traités de paix avec chacun des pays vaincus concluent la Grande Guerre de 1914-1918. La carte du continent européen en sort complètement transformée avec la disparition de quatre empires, l'allemand, l'austro-hongrois, le russe et l'ottoman, au profit de petits États nationalistes, souvent hétérogènes, revendicatifs... et impuissants.

### **Désastre monétaire et hyperinflation**

Depuis la défaite de l'Allemagne, ses partenaires économiques avaient eu tendance à se méfier de sa monnaie, le *mark*. L'occupation de la Ruhr accentue la baisse de son taux de conversion en or ou en dollar. En Allemagne même, les particuliers et les entrepreneurs perdent confiance dans leur propre monnaie. Ils n'ont d'autre souci que de s'en débarrasser au plus vite, ce qui accentue sa dévalorisation.

Loin de freiner le mouvement, le gouvernement allemand contribue à son emballement en faisant marcher la planche à billets, autrement dit en inondant le pays de monnaie non gagée. C'est sa manière de riposter à l'occupation de la Ruhr et de faire obstacle au prélèvement des réparations.

Il s'ensuit un très brutal effondrement de la valeur du *mark* allemand, au point qu'il faut à l'automne 1923 plusieurs dizaines de milliards de marks pour un dollar ! Cette hyperinflation ruine les rentiers et tous les bénéficiaires de revenus fixes. Elle fait le lit des mouvements révolutionnaires et antiparlementaires comme le parti communiste et le jeune parti nazi de Hitler.

### **Sortie de crise**

Le président de la République Friedrich Ebert et le chancelier Gustav Stresemann imposent l'état d'urgence le 26 septembre 1923. Puis, le 20 novembre 1923, le nouveau commissaire à la Monnaie du gouvernement, le docteur Hjalmar Schacht, stabilise la monnaie en remplaçant le *mark* par le *Rentenmark* sur la base d'un *Rentenmark* pour 1000 milliards de marks !

Les Britanniques réclament à la France plus de souplesse à l'égard de l'Allemagne et pour faire entendre raison à leur ancienne alliée, jouent contre le franc en bourse. La devise française perd en moins d'un an la moitié de sa valeur et Poincaré est bientôt contraint d'appeler à l'aide les financiers anglo-saxons et de renégocier les réparations allemandes.

Aux élections législatives suivantes, le 11 mai 1924, la victoire du [\*Cartel des gauches\*](#) consacre l'échec de sa politique.

Dans le même temps, le banquier américain Charles Dawes élabore le plan qui porte son nom. Le *plan Dawes* va plutôt bien fonctionner jusqu'au *plan Young* qui prendra sa suite en 1929. L'Allemagne va payer l'essentiel des réparations mais la crise économique de 1929 et la montée des tensions politiques enterreront définitivement le reliquat dès 1932.

**Christine Dabé Les Amis d'Hérodote Janv 2013**

## 22 février 1848

# Insurrection républicaine à Paris

Le 24 février 1848, au terme de trois jours d'émeutes et de malentendus, l'opposition libérale obtient le départ du roi Louis-Philippe 1er. C'est la naissance de la IIe République. Son existence sera autrement plus brève (3 ans) que celle du régime auquel elle avait succédé.

### Un règne ennuyeux



Pour le roi des Français, c'est la fin d'un long règne de dix-huit ans, la «Monarchie de Juillet», ainsi appelée parce qu'elle est issue de la Révolution des [Trois Glorieuses](#) (26 à 28 juillet 1830).

Mari aimant et bon père, Louis-Philippe 1er apparaît comme le «roi-bourgeois» par excellence. Sa vie paisible aux Tuileries, auprès de la reine Marie-Amélie et de leurs cinq fils, reflète les aspirations de la bourgeoisie de son époque.

La seule guerre notable est la conquête de l'Algérie. Cet irénisme n'est pas du goût de tout le monde. Le roi est visé par de nombreux attentats dont celui de Fieschi, le plus meurtrier, en 1835, qui débouche sur une restriction de la liberté d'expression. Les ouvriers, tels les canuts de Lyon, se révoltent en vain contre l'écrasement des salaires. Les bourgeois libéraux, quant à eux, vivent dans le souvenir de la Grande Révolution et de Napoléon 1er.

Interdits de réunion, les républicains contournent la loi en organisant à partir du 9 juillet 1847 des banquets qui réunissent des centaines de participants autour de quelques éminents orateurs. On en compte pas moins de 70 à Paris et dans les grandes villes du royaume au cours des sept mois suivants.

### Une révolution romantique

L'un de ces banquets ayant été interdit, les étudiants et les ouvriers manifestent le 22 février 1848 à Paris. Ils sont rejoints le lendemain par la garde nationale composée de petits

bourgeois. La rue commence à se calmer quand le roi renvoie enfin son Premier ministre, le triste et impopulaire François Guizot. Mais, le soir du 23 février, une manifestation dégénère devant le ministère des Affaires étrangères, sur le boulevard des Capucines. Un coup de feu entraîne une riposte des soldats. On relève une vingtaine de morts. Les barricades se multiplient.

Dans la nuit, Louis-Philippe rappelle Adolphe Thiers, qui l'a porté au pouvoir 18 ans plus tôt, mais le remède est sans effet. Reçu avec hostilité par la troupe stationnée au Carrousel, devant le palais des Tuileries, le roi se résout à abdiquer en faveur de son petit-fils, le comte de Paris, en confiant la régence à la duchesse d'Orléans.

La foule envahit le Palais Bourbon où siègent les députés. Les républicains commencent à se manifester. Un cri retentit : «À l'Hôtel de Ville !»

C'est ainsi qu'un petit groupe de républicains, à l'instigation de Ledru-Rollin et du vieux poète Lamartine (58 ans), gagne le lieu mythique de la Grande Révolution, celle de 1789. Lamartine, Ledru-Rollin, Arago, Dupont de l'Eure et Marie proclament dans la nuit l'avènement d'un gouvernement républicain. Ainsi naît la IIe République.

La Révolution parisienne a un énorme retentissement dans les élites européennes. Devant la contagion révolutionnaire, les monarques concèdent des Constitutions à Berlin, Munich, Vienne, Turin... C'est [«le printemps des peuples»](#).



**Christine Dabé les amis d'hérodote**

## **Particularismes en Alsace Laïcité et justice et autres...**

Le droit local en Alsace et en Moselle est un régime juridique particulier qui conserve, dans les anciens territoires cédés puis repris aux allemands pendant la première guerre mondiale, les dispositions mises en place par les autorités allemandes occupantes.

Cela touche principalement l'organisation de la justice et des tribunaux, les procédures de faillite civile, le livre foncier, le droit de la chasse, le droit des associations et le régime des cultes en dérogeant à la loi de 1905 sur la laïcité et confère aux communes des pouvoirs plus étendus que dans le reste de la France.

La loi de 1905, relative à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, est aujourd'hui régime civil de droit commun. Cette loi se dresse alors comme clé de voûte des institutions laïques en France et ne souffre aucune exception. Elle repose sur les deux principes que sont la liberté de religion et de culte garantie par l'Etat et le principe d'autonomie de l'Etat vis-à-vis des religions, ce qui implique qu'aucun culte ne soit plus reconnu, c'est-à-dire privilégié ou subventionné.

**Juridiquement parlant**, la laïcité serait constituée plus précisément de trois principes fondamentaux : la liberté de conscience et de culte, l'égalité des options confessionnelles ainsi que la lutte contre la domination religieuse de l'Etat et de la société civile.

**Ces trois principes se recoupent et sont indissociables lorsque l'on s'intéresse à la laïcité.**

Notons que cette loi fut appliquée sur tout le territoire français de l'époque, mais les départements d'Alsace et de Moselle étaient alors rattachés au territoire allemand. Lors du retour des trois départements à la France en 1918, s'est naturellement posée la question du rétablissement de la légalité républicaine dans les territoires recouverts.

**Après promesses et loi du 17 octobre 1919, les trois départements conservaient à titre dérogatoire** leur droit local fondé sur le Concordat. Rétablir le droit général et la « légalité républicaine » en Alsace Moselle a valu à Herriot en 1924 une crise et une opposition résolue. Ainsi, la loi du 1er juin 1924 officialise le maintien de la législation des cultes en vigueur comme droit national d'application territoriale. En outre, la légitimité de ce statut particulier a été reconnue par un avis du Conseil d'Etat du 24 janvier 1925, puis rétabli dans l'article 3 de la loi du 15 septembre 1944, après l'annexion par le Reich et la suppression du régime concordataire dans ses territoires.

**Qu'en est-il concrètement du droit des religions en Alsace-Moselle ?**

Ces Eglises et religions sont encadrées par le droit public et composent avec des mécanismes de soutien public. Ainsi, l'organisation des cultes est tributaire de deux principes : en Premier lieu, l'Etat rémunère les ministres du culte, les chefs religieux et les personnels de secrétariat, et les collectivités territoriales participent au financement du culte paroissial et sont tenues d'équilibrer le budget des établissements publics du culte local. Le budget de ces cultes revient à la charge du ministère de l'Intérieur.

En Second lieu, l'Etat pratique un contrôle en matière de nomination des ministres du culte. Contrôle qui se borne en pratique à entériner les choix des autorités religieuses. Les cadres religieux sont formés par les facultés de théologie ; le statut scolaire local est quant à lui très différent et totalement distinct du droit culturel.

*Parmi les spécificités de la justice en Alsace-Moselle, les tribunaux et d'autres instances n'ont pas les mêmes charges et pouvoirs qu'ailleurs en France. Pour certains, ils n'existent même pas.*

C'est un système judiciaire légèrement déroutant qui s'est établi en Alsace ; il convient d'en prendre conscience, pour ne pas s'étonner et se perdre si besoin !

Le tribunal d'instance voit ses compétences élargies ; son action se porte sur :

- La tenue des registres
- Les fonctions gracieuses
- Le certificat d'héritier
- l'attribution civile et commerciale
- contrôle et exécution forcée de l'immobilier

Parallèlement, **le tribunal de grande instance fait office de tribunal de commerce**, car celui-ci est inexistant dans les trois départements ! Un magistrat et deux assesseurs tiennent une chambre spécialisée pour les cas liés au commerce.

Enfin, **le service du Livre Foncier, particulier aux trois départements, gère la publicité foncière**. En France, cette charge est confiée au service de conservation des hypothèques. Ce service du Livre Foncier se trouve dans tous les tribunaux d'instance d'Alsace-Moselle, avec un juge spécifique ; c'est donc sous le contrôle du ministère de la Justice que se place ce service, contrairement au service de la conservation des hypothèques, lié au ministère des Finances.

*Si certains tribunaux ont des charges différentes en Alsace que dans le reste de la France, certains officiers ministériels suivent également cette voie.*

Ce sont principalement les huissiers et les notaires qui subissent cette modification.  
Avantage : **leurs charges ne sont pas vénales** ; ils ne doivent donc pas verser une taxe à l'Etat pour exercer. Mais il est vrai que la vénalité des charges ont quasiment disparu en France.

Face à cela, **les notaires et les huissiers ne disposent pas du droit de présentation** : ils ne peuvent présenter leur successeur à leur clientèle.

**Les huissiers se voient également dotés de la charge de commissaire-priseur en Alsace-Moselle.**

Enfin, **les cours d'appel, elles, sont dénuées de la présence d'avoués** ; ce détail disparaîtra en même temps que la charge, qui devrait définitivement être effacée de la justice française début 2012.

### **Autres**

*Qui n'a jamais remarqué que, à l'inverse des routes françaises, les trains se croisaient à gauche sur les chemins de fer français ? Si la France de la fin du XIXe siècle s'est inspirée du système anglais, la présence allemande de 1871 à 1918 a donné à l'Alsace cette particularité de voir ses trains rouler à droite.*

Il est très probable que, même si vous étiez déjà venu visiter l'Alsace grâce aux trains français, vous n'avez jamais remarqué que votre wagon était situé différemment une fois entré sur le territoire alsacien. Et pourtant !

Allemandes entre 1871 et 1918, l'Alsace et la Moselle ont vues leurs chemins de fer développés et entretenus par le second Reich. Non touchés par l'influence anglaise comme ce fut le cas pour la France, **l'empire allemand disposait ses lignes de trains de façon à qu'elles circulent à droite**. Tout était fait pour : installations, gares, signalisation...

Quel travail pharaonique ça aurait été si, une fois la région rendue à la France en 1918, il avait fallu tout modifier ! **Le sens de circulation des trains en Alsace est donc resté**, et cela en adéquation avec la circulation routière actuelle, situé à droite

*Le système des retraites en Alsace, tout comme celui de la sécurité sociale, est spécifique en Alsace-Moselle et sont tous les deux hérités de l'Allemagne bismarckienne.*

Si en France les retraites sont gérées par une branche des Caisses Régionales d'Assurance Maladie, **les trois départements Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle possèdent chacun une institution particulière, la Caisse d' Assurance Vieillesse (CRAV).**

Seule exception : Paris et l'Ile-de-France possèdent également une CRAV.

*Distiller de l'alcool en Alsace profite d'une réglementation plus large et flexible, même si des taxes sont également appliquées. Mais cette flexibilité à conserver une certaine tradition des bouilleurs de cru en Alsace.*

Qui n'a jamais entendu de la « petite Mirabelle d'Alsace », et son légendaire « Schnaps » ? Des produits authentiques et appréciés, qui héritent d'une longue tradition de bouilleurs de cru dans la région.

**Ce régime spécial provient d'un décret de juin 1930**, qui autorise quiconque à produire de l'alcool, si néanmoins le bouilleur respecte un nombre de conditions.

Quels avantages possèdent les pros de l'alambic alsaciens ? Premièrement, **la production est autorisée à tout moment de l'année, et à domicile** ; chacun peut produire sa propre production chez soi, avec ses propres outils. Pour mettre hors d'usage les appareils, un gardien agréé ôte, à la fin de l'opération, des parties indispensables, tel le col de cygne.

Si la décision est plutôt de produire dans une distillerie professionnelle, **le transport des matières premières, puis du produit fini, se fait librement.**

Le rendement est déterminé par le droit local, mais le producteur doit déclarer la production réelle une fois l'opération terminée.

*L'emploi et ses droits jouissent de nombreux aspects en Alsace, qui ne se retrouvent pas dans les autres régions françaises.*

*Le jour de la Saint-Etienne, le 26 décembre, est synonyme pour beaucoup de lendemain de Noël et de retour au travail. Pas pour les Alsaciens et les Mosellans ! En effet, ce jour reste férié dans les trois départements Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle.*

Si l'Alsace et la Moselle peuvent se targuer de jouir d'un week-end de quatre jours à Pâques avec [le Vendredi Saint](#) en plus par rapport au reste de la France, les Alsaciens peuvent aussi digérer tranquillement la dinde de Noël, grâce au 26 décembre, resté férié dans la région.

C'est Saint Etienne qui est à l'honneur ce jour là, premier martyr de l'histoire du christianisme, qui mérite bien qu'on lui accorde un jour férié !

**En réalité, ce jour était chômé en France avant 1905**, date où l'Alsace et la Moselle étaient encore sous contrôle allemand. Après que la France laïque ait décidé de se séparer de ce jour férié car religieux, **les trois départements réunis à la France en 1918 refusèrent d'abandonner les avantages** que l'Allemagne de Guillaume II leur avait offerts...

*Une autre compétence spécifique de la commune d'Alsace comporte la chasse sur son bon communal.*

Le gibier est considéré par le droit local comme patrimoine des communes, et doit donc être géré et réglementé par icelle, avec contrôle d'une police de chasse. **La commune peut choisir d'interdire totalement la chasse sur son territoire.**

Ainsi, **les propriétaires fonciers n'ont aucun droit sur la chasse effectuée sur leur propriété**, à part si cette dernière dépasse vingt-cinq hectares de surface. Ils ne peuvent donc interdire l'abatage de gibier, ni même l'accès de leur propriété à des chasseurs.

*Christine Dabé divers Internet*

## **Le jeune homme s'était oublié.**

. **En 1816, les jeunes gens devaient être en règle avec les affaires militaires pour se marier.**

Jean Dufau, expose dans le courrier ci-dessous les raisons qui l'incitent à formuler sa demande auprès du Préfet.

*Monsieur le Préfet,*

*Jean Dufau, âgé de 27 ans, natif & habitant de la commune de Preignac, conscrit de 1810, fut renvoyé du service sans congé lorsque le Roi reprit son trône légitime en 1814; dans les divers appels que l'on a fait pour se rendre au conseil d'examen à Bordeaux, il s'est présenté chaque fois d'après les ordres que lui a intimé Monsieur Le Maire, et a été toujours renvoyé sur ses foyers, il n'y a qu'au dernier conseil qu'il n'a pu se rendre étant dangereusement malade.*

*Il se trouve dans ce moment dans une position fâcheuse, il s'est oublié auprès d'une personne avec laquelle il avait des vues de mariage, la famille de la fille le presse de le terminer vu l'état où elle se trouve. Il s'est présenté chez Monsieur Le Maire de Preignac à qui il a fait part de sa position et lui a demandé à le marier avec cette personne. Le Maire s'est refusé à lui prêter son ministère d'après les instructions qu'il a concernant les militaires rentrés qui ne sont pas munis de congés.*

*Il a l'honneur de vous observer de plus qu'il est fils unique, seul soutien d'une mère infirme et âgée de plus de 70 ans.*

*Il ose donc s'adresser à vous, Monsieur Le Préfet, avec confiance pour que vous autorisiez, Monsieur le Maire à prononcer son mariage.*

*Le Petitionnaire a l'honneur d'être avec le plus profond respect*

*Monsieur Le Préfet*

*Votre très humble et*

*très obéissant serviteur*

*Signé Jean Dufau*

*J'ay cy après soussigné Maire de la Commune de Preignac canton de Podensac, Certifie sincère et véritable l'énoncé dans la présente Petition. Fait à la mairie de Preignac le 17 septembre 1816  
Daney Aîné*

Le mariage a eu lieu le 6 février 1817. Il n'a pas été trouvé trace de naissance ni à Preignac, ni à Toulonne dont était originaire la jeune fille.

## Manuscrits médiévaux et enluminures

Pour le monde du savoir, le 1er siècle de notre ère est marqué par une révolution : fini, les «*volumen*», ces rouleaux de papyrus de parfois douze mètres, malcommodes et qu'il faut dérouler des deux mains. Place aux livres ou «*codex*», constitués de feuillets reliés entre eux.

Maniables et résistants, les livres se prêtent à des illustrations ou enluminures. Le Moyen Âge chrétien, pendant un millénaire, va voir se multiplier les manuscrits enluminés. Mais gare aux généralisations. S'ils ne cessent de nous fasciner, ces ouvrages précieux ne représentent qu'un vingtième de l'ensemble des manuscrits médiévaux.



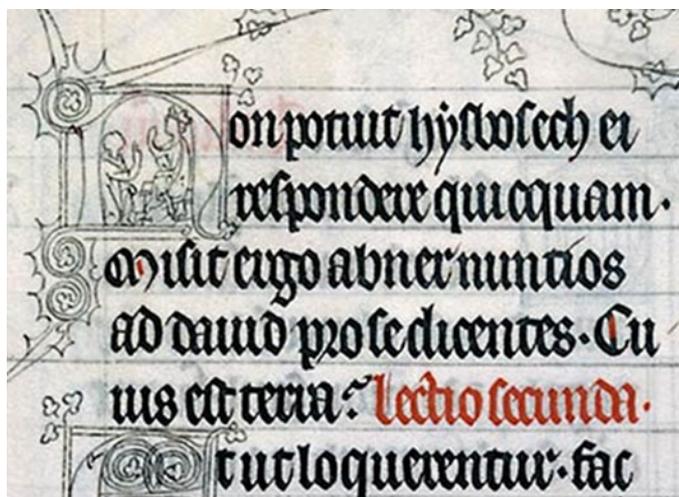
Au début du Moyen Âge, les manuscrits sont produits dans les monastères par les moines copistes qui, selon la règle de saint Benoît, partagent leur temps entre la prière et le travail.

C'est donc tout naturellement que les moines se spécialisent dans cette tâche à laquelle est consacrée dans chaque monastère une salle, le *scriptorium*.

Certains lieux deviennent petit à petit de véritables maisons d'édition, assurant la création du livre depuis la préparation du parchemin jusqu'à la

réalisation de la couverture. Mais le développement des villes et de leurs universités, au XIIe siècle, ainsi que de la lecture silencieuse et donc individuelle, met fin à ce monopole.

Désormais, des artisans laïcs se spécialisent à leur tour dans l'enluminure ou la reliure tandis que les étudiants n'hésitent pas à passer leurs soirées à recopier les ouvrages.



Dans le même temps, la demande s'élargit grâce un nouveau public, bourgeois, qui s'intéresse à de nouveaux domaines : sciences, droit, mais aussi littérature, désormais non plus en latin mais en français.

La qualité également s'améliore sous la direction du «*libraire*» qui s'engage à ne diffuser que des copies exactes. Le temps des moines copistes est fini !

## 1ère étape : le mécène passe commande

À l'origine de ces œuvres d'art que sont les manuscrits enluminés, il y a toujours la volonté d'un homme : le mécène. Comment, sans l'aide de ce riche amateur, parvenir à trouver le temps et l'argent nécessaires ?

C'est tout d'abord l'Église qui se charge de ce rôle, avant d'être rejointe par les riches personnages du royaume, soucieux de montrer ainsi la force de leur foi ou l'étendue de leur pouvoir. Ils peuvent alors choisir le thème de l'ouvrage : Bible ou livres de prières, herbiers ou bestiaires, livres d'histoire ou romans...

Le choix est varié. Les plus érudits choisissent des copies de textes antiques, permettant la sauvegarde et la transmission d'œuvres vouées à la disparition. Ils peuvent aussi donner des pistes pour les illustrations, à l'exemple de l'empereur [Charlemagne](#) qui souhaite offrir au pape un manuscrit rédigé en lettres d'or.

L'acte n'est en effet pas désintéressé : en participant à la création du livre, rois et seigneurs savent qu'ils vont recueillir un peu de la gloire liée à ces productions rares. Certains n'hésitent d'ailleurs pas à se faire représenter à l'intérieur !

Un chasseur érudit : Gaston Fébus



[Gaston Fébus](#) (ou Phoebus) a laissé son nom dans l'histoire des livres en dictant à un copiste, entre 1387 et 1389, un livre consacré à la chasse, sa grande passion. Cet ouvrage se distingue non seulement par la qualité de son texte, mais aussi par la richesse exceptionnelle de ses illustrations. Voici comment le comte justifie, dans son prologue, son entreprise :

*«Au nom et en tout honneur de Dieu le créateur [...], je, Gaston, par la grâce de Dieu, surnommé Fébus, comte de Foix, seigneur de Béarn, qui tout mon temps me suis délecté spécialement de trois choses : les armes, l'amour et la chasse. [...] C'est*

*du troisième office, dont je doute d'avoir eu nul maître, si vaniteux que cela semble, que je voudrais parler, c'est-à-dire de la chasse, et je traiterai par chapitres de toutes les espèces de bêtes que l'on chasse communément, de leurs manières et de leur vie [...]. ce livre ai commencé à cette fin que je veux que chacun sache, qui ce livre lira ou orra, que de chasse, je l'ose bien dire, il peut venir beaucoup de bien. Premièrement, on échappe à tous les sept péchés mortels ; secondement, on chevauche avec plus d'agrément, de hardiesse et d'aisance et l'on connaît mieux tous pays et tous passages ; bref, toutes bonnes coutumes et bonnes mœurs viennent de là, avec le salut de l'âme, car qui fuit les sept péchés mortels, selon notre foi, doit être sauvé» (Gaston Phébus, prologue du Livre de chasse).*

## 2e étape : la recherche d'une bonne peau de bête

Une fois le contenu arrêté, il faut trouver le support. C'est alors aux tanneurs d'entrer en scène : ils choisissent une belle peau de vache, chèvre ou mouton, les lavent, les plongent dans la chaux pour les nettoyer, les grattent et les tendent sur des cadres pour les sécher.

Après être passées à la pierre ponce puis à la craie pour enlever les dernières traces de relief et de couleur, elles deviennent fines et blanches, prêtes à recevoir l'encre des copistes. Les modèles les plus prisés sont fabriqués à partir d'animaux mort-nés ou de très jeunes veaux (on parle alors de «*vélin*»).

Ces parchemins (le mot vient de «*Pergame*», ville de Turquie), utilisables sur leurs deux faces, sont ensuite pliés en quatre ou huit pour créer une sorte de cahier.



Parce qu'il faut une quinzaine de peaux pour un seul ouvrage, ce qui coûte très cher, on efface parfois certains textes pour s'en resservir. Appelés *palimpsestes*, ces livres ont parfois permis de retrouver, à peine lisibles, des écrits antiques qu'on croyait disparus !

Ce n'est qu'à la fin du XVe siècle que le [papier](#) commence à s'imposer pour la fabrication des ouvrages moins précieux, comme les livres universitaires.

## 3e étape : les copistes à l'ouvrage

Au travail ! C'est aux copistes que revient la tâche difficile d'écrire le texte, au rythme d'à peine deux ou trois feuillets par jour.



Les livres du Moyen Âge sont en effet des manuscrits, c'est-à-dire entièrement rédigés à la main, à l'aide d'encre végétale. Assis sur un simple banc en bois, appuyés sur un pupitre, ils écrivent sous la dictée d'un chef d'atelier ou recopient un ouvrage prêté par un autre monastère.

Attention, la plume d'oie taillée dont ils se servent ne doit pas trembler ! Pas de droit à l'erreur ! Pour écrire bien droit, ils sont aidés par des traits horizontaux appelés «*réglures*» qui sont ensuite effacés.

Pour gagner de la place, ils adoptent une écriture très serrée et multiplient les abréviations, ce qui rend la lecture difficile. La marge est souvent large pour permettre ensuite de noter des commentaires sur le texte. En bas de page on reproduit le premier mot du feuillet suivant, pour aider à l'assemblage des feuilles : c'est la «*réclame*». Recopier des livres est donc un travail long et difficile, demandant précision, régularité et bonne vue.

Le métier de copiste va perdurer jusqu'au XVIIIe siècle, en parallèle avec l'[imprimerie](#), celle-ci n'étant pas concurrentielle sur les tirages de quelques dizaines d'exemplaire

#### **4e étape : des illustrations pour embellir**

Il s'agit ensuite d'embellir l'œuvre par des enluminures (du latin «*lumen*», la lumière).

De premiers artistes agrémentent le texte avec des éléments d'ornements ou des décors dans les marges puis ajoutent des «*lettrines*», lettres initiales décorées avec soin qui permettent de se repérer dans le texte.

D'autres artistes interviennent sur les miniatures, véritables tableaux de petite taille. Ils commencent par peindre le fond, puis les personnages, puis les décors.

Ce travail est délicat et aussi très long car ils doivent à chaque étape laisser sécher leur peinture. Les couleurs sont obtenues à partir de végétaux (safran : orange, garance : rouge), d'animaux (cochenilles : rouge) ou de minéraux (lapis-lazuli : bleu). Le jaune est parfois créé à partir de poudre d'or. L'art de l'enluminure atteint son apogée à la fin du Moyen Âge avec des ateliers comme celui de Jean Fouquet ou des frères de Limbourg, alors même que naît l'imprimerie. Les illustrations acquièrent une telle qualité qu'elles rivalisent avec les plus belles peintures.



#### **5e étape : finitions et préservation**

Un livre coûte très cher : ainsi, une bible de grand format nécessite le revenu annuel d'une seigneurie ! Pour un contenu aussi précieux, il faut donc un écrin solide et beau. C'est le rôle des reliures, fabriquées à partir de bandes de cuir fixées à des planches de bois, elles-mêmes recouvertes de peau de truie, mouton ou chèvre, voire d'ivoire ou même de pierres précieuses.

De gros fermoirs de cuivre viennent compléter le tout. À la Renaissance, alors que la diffusion du papier permet aux livres de s'alléger et de devenir transportables, on adopte le carton pour créer les couvertures.

**Jean Pierre Arnaud « les amis d'Hérodote »**

## Il y a 50 ans : Décès de Jean Cocteau

Naissance de Jean Cocteau, le 5 juillet 1889, à Maisons-Laffitte, fils de Georges et Eugénie. Le couple a déjà deux enfants : Marthe, née en 1877 et Paul, en 1888



La famille vit chez les grands-parents maternels : l'hiver, dans l'hôtel particulier du 45 rue La Bruyère à Paris ; l'été, dans la propriété de Maisons-Laffitte. Jean est un enfant choyé, mais nerveux, difficile de caractère et souvent malade. Il grandit dans un milieu mondain où l'on a le goût des arts.

En 1898 Le 5 avril, pour des raisons restées mystérieuses, son père se tue d'une balle dans la tête.

En août 1900 , il passe des vacances en Suisse. En octobre, après des études primaires qui semblent avoir été médiocres, souvent interrompues en raison de sa mauvaise santé, il entre en sixième D au petit Condorcet.

En 1904 renvoyé du Lycée Condorcet il entre en seconde à Fénelon , il échoue à 2 reprises au baccalauréat . il ne reprendra pas ses études

Dès 1908 il est introduit dans le monde par sa mère , il participe au salon des Poètes et voyage avec sa mère en Italie. Son activité littéraire se poursuit

En 1914 Il se porte volontaire pour la Section d'ambulances aux armées créée par Etienne de Beaumont et part comme convoyeur vers le front de Flandre. Il passera l'hiver 1916 sur le front de l'Yser

Le 12 décembre 1923 son ami Radiguet meurt de maladie, Cocteau en est très affecté et désespéré Il part alors à Monte Carlo avec Diaghilev et Auric qui le poussent à chercher l'oubli dans l'opium.

A la fin de novembre 1928, il entre dans une clinique de Saint-Cloud pour une nouvelle cure de désintoxication dont Chanel assure les frais.

Au printemps 1932 commence une liaison avec Natalie Paley (nièce du tsar Alexandre III, née en 1905), que Cocteau rencontre à une projection du Sang d'un poète. Il achève La Machine infernale, pièce mise en chantier au début de l'année et que Jouvet décidera de monter en décembre. Il garde une relation épistolaire avec Natalie. Il lui reprochera de s'être fait avorter d'un enfant de lui – ce qu'elle ne cessera de nier. Leur liaison prendra fin définitivement à l'automne.

Vers 1933, Cocteau fait la connaissance de Marcel Khill qui devient son compagnon et joue, à sa création, le rôle du messager de Corinthe dans *La Machine Infernale*. Ils feront ensemble, en 1936, un tour du monde en 80 jours relaté par Jean Cocteau dans *Mon Premier Voyage*

Il découvre en 1937 dans un cabaret l'ancien champion du monde de boxe Al Brown, devenu musicien. Avec l'aide de Chanel, il veut le désintoxiquer et le ramener à la compétition. Le 2 mars, début d'une collaboration à *Ce soir* qui durera jusqu'en juin 1938 Cocteau. A une audition des élèves de Raymond Rouleau pour *Ce dipe roi*, il remarque Jean Marais, à qui il fait donner le rôle du Chœur. La générale de la pièce a lieu le 12 juillet au théâtre Antoine. Le 9 septembre, à la salle Wagram, Al Brown, reprendra son titre de champion du monde le 4 mars 1938, puis, sur les conseils de Cocteau abandonnera la boxe.

En 1938 En février, Cocteau séjourne à Montargis avec Jean Marais. Il écrit *Les Parents terribles* en huit jours. En avril, il s'installe avec l'acteur au 9 place de la Madeleine. En juillet, il l'emmène à Toulon chez la décoratrice Coula Roppa, fumeuse d'opium ; après une descente de police chez leur hôtesse, tous trois sont inculpés de trafic de stupéfiants. En août, Cocteau est à Saint-Tropez, à l'hôtel du Soleil, puis à Pramousquier. Il écrit en septembre le poème *L'Incendie*, dédié à Jean Marais. La première des *Parents terribles* a lieu le 14 novembre au théâtre des Ambassadeurs. Cocteau entretient ensuite une relation de longue durée avec deux acteurs français, Jean Marais et Édouard Dermit, ce dernier officiellement adopté par Cocteau.

En 1940, *Le Bel Indifférent*, une pièce de Cocteau écrite pour Édith Piaf, est un énorme succès. Il travaille également avec Picasso et Coco Chanel sur plusieurs projets, est l'ami de la majeure partie de la communauté européenne des artistes, et lutte contre son penchant pour l'opium durant la plus grande partie de sa vie d'adulte. Alors qu'il est ouvertement homosexuel, il a quelques aventures brèves et compliquées avec des femmes. Son travail recèle de nombreuses critiques envers l'homophobie.

Comptant parmi les artistes qui ont marqué le XX<sup>e</sup> siècle, il a côtoyé la plupart de ceux qui ont animé la vie artistique de son époque. Des écrivains Mauriac, Rostand, Daudet, Cendrars, ou Apollinaire...., des compositeurs, Satie, Stravinsky, Milhaud, ...des peintres Picasso, Lhote, ...

Il est élu à l'Académie française en 1955

Jean Cocteau fût tour à tour romancier (le livre blanc, les Enfants terribles, le Potomak), dramaturge, Peintre (il a peint des fresques dans la chapelle St Pierre de Villefranche sur mer), dessinateur, réalisateurs de films(La Belle te la Bête, l'Aigle à 2 têtes, le testament d'Orphée ,le sang d'un poète, les enfants terribles..) scénariste (l'Eternel retour, Les enfants terribles, le Princesse de Clèves), acteur (le Malibran,le Baron fantôme, le testament d'Orphée), céramiste (Dans l'atelier de Madeleine Jolly et Philippe Madeline à Villefranche-sur-Mer) , lithographe,

**Le 11 octobre 1963**

Dans sa retraite de la Maison du Bailli à Milly-la-Forêt, Jean Cocteau ménagé par sa cuisinière qui connaît parfaitement la fragilité de son état de santé-, apprend la mort quelques heures plus tôt de sa grande amie Edith Piaf qu'il avait fait débiter au théâtre dans sa pièce «*Le Bel Indifférent*» (1940). Peu de personnes savent en réalité que, déjà victime de deux crises cardiaques et trop ému, il vient de déclarer à son proche entourage : «*C'est le bateau qui achève de couler. C'est ma dernière journée sur cette terre.*»

Quelques heures après, il s'éteint à son tour sans avoir eu la force d'écrire l'article que le magazine *Paris-Match* venait de lui commander pour être publié dès le lendemain de cette si pénible journée. Il repose dans la chapelle Saint-Blaise-des-Simples de Milly-la-Forêt, décorée par ses soins (1959).

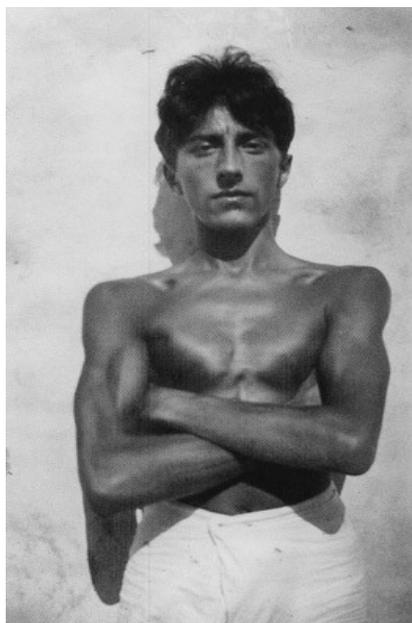


Radiguet endormi Cocteau 1922



La Chapelle sur Mer 1957

## Jean Cocteau et le Bassin d'Arcachon



En 1917 C'est dans le petit village ostréicole de Grand-Piquey, accessible seulement en bateau depuis Arcachon, que Jean Cocteau découvre le bassin d'Arcachon à l'invitation du peintre bordelais, André Lhote. Il y restera du 17 août au 15 octobre.

Il rejoignit à l'hôtel Chanteclerc, sorte de petite pension de famille au confort rudimentaire sans eau ni électricité son ami le peintre cubiste bordelais André Lhôte où ils retrouvèrent le compositeur Georges Auric, l'écrivain Raymond Radiguet et le couple Jean et Valentine Hugo, le sculpteur Jacques Lipchitz.

← Jean Cocteau au Piquey 1917

La découverte d'un espace encore relativement désert, d'un soleil généreux est une véritable révélation pour Cocteau.

Il fut charmé par le calme et la simplicité des lieux. « On ne rencontre personne, écrit-il dans ses Mémoires, sauf un ou deux pêcheurs et le soleil chauffe la belle dune... » et on en profite pour se baigner, se dorer au soleil, chasser et pêcher.

Il écrit ce mot à sa mère : « De midi à 4 heures, le soleil était si intense qu'on se brûlait les pieds sur le balcon. Je découvre en t'écrivant un nid d'hirondelles juste au-dessus de ma table. »



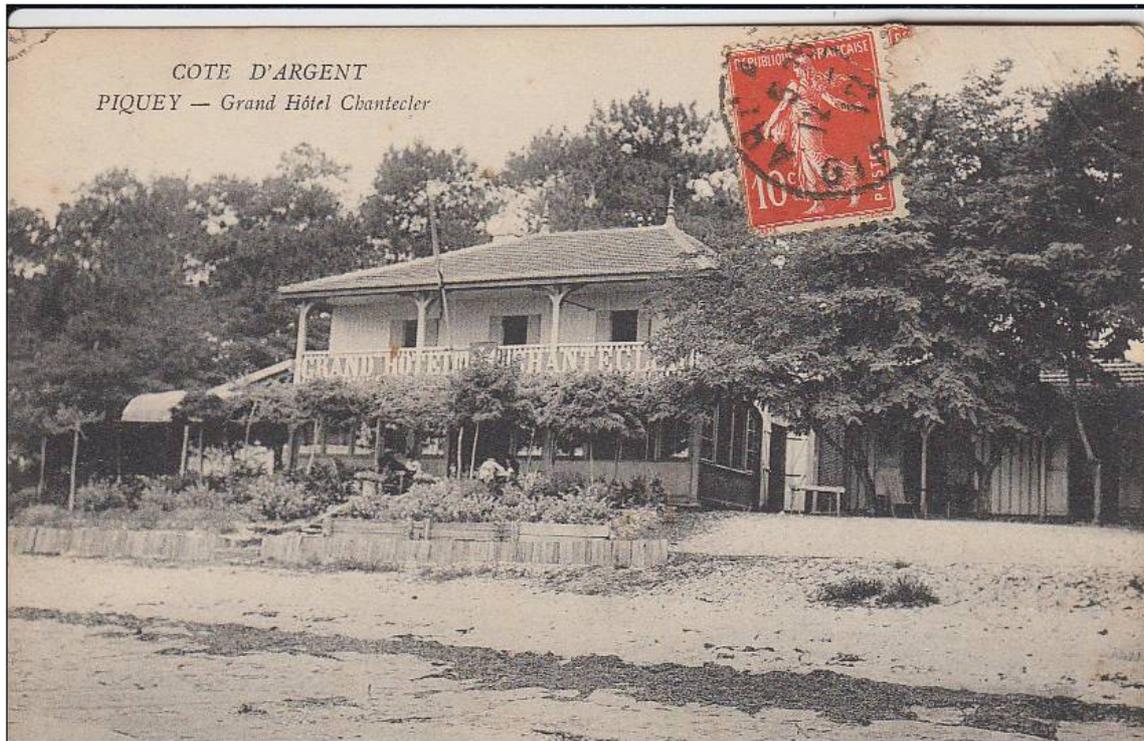
(devant la cabane que Lhote appelait sa "chaumière indienne". Voir ci-contre, on reconnaît le peintre et sa femme en compagnie de Cocteau qui venait de lancer la mode du bronzage. "Connaissez vous le bain de soleil ? C'est un charlatan sur un carrosse d'or. Il chloroforme, arrache les souvenirs. Vous devenez une brute, vous adoptez la couleur de la terre, de l'écorce, des bêtes ...

Hélas le hâle est un indien caché. Il se montre au soleil et peu à peu recule en

rampant, comme il était venu. On retrouve vite à Paris la teinte des immeubles, des visages pâles, mais on garde après ces cures un flair et un équilibre qui se perdent dans les villes."

Jean Cocteau revint tous les ans au Piquey de 1918 à 1923 avec son 'ami' Raymond Radiguet qui y écrit une partie de son roman *Le Diable au corps* et revint y terminer en 1923 *Le Comte d'Orgel*.

De son côté Jean Cocteau composa un drame *Le Baron Lazare*, le livret de *Paul et Virginie* avec Radiguet et travaillait comme il l'écrit lui-même à un « bilan de l'esprit poétique actuel. » Mais Radiguet mourut d'une fièvre typhoïde et Cocteau ne reviendra sur le bassin d'Arcachon que bien plus tard dans les années 1937-39 avec son nouvel 'ami' Jean Marais. Il en profitera pour écrire "*La fin du Potomak*" et commencer "*La Machine à écrire*".



Labeuiltebtz

[www.delcampe.net](http://www.delcampe.net)

Christine Dabé divers Internet

*Capella San-Jacobi de Castro-Novo*



*Dessin de Lucien Arlaud*